MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00240 U6201
Adresse du projet :11 avenue Raoul Briquet 62300 Lens
Déposé en mairie le : 05/10/2026
Reçu au service le : 24/10/2026
Nature des travaux: 20219 Réfection couverture

Demandeur :
LKD IMMOBILIER LKD IMMOBILIER

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Ce projet est situé dans un environnement bâti urbain qui participe à la qualité des abords et à la présentation du monument historique cité en annexe. Il porte sur une maison de ville en brique avec modénatures, formant avec la maison du n°9 une composition symétrique, et constituant un ensemble homogène de même style avec les maisons situées aux n°13 et 15.
Afin de favoriser l'insertion de ce projet aux abords du monument, il convient de respecter les prescriptions suivantes :
- La couverture du brisis doit être réalisée avec le même matériau que la maison jumelle située au n°9 (tuile de terre cuite petit moule à cornet latéral ou ardoise naturelle).
- Le devant du chéneau encaissé, avec profils moulurés, doit être conservé à l'identique dans la parfaite continuité du chéneau voisin.
- La porte en bois ancienne doit être conservée et restaurée si nécessaire. Si son état de dégradation ne permet pas sa conservation, elle sera remplacée par une porte avec profils moulurés à l'identique du modèle existant, afin de conserver la cohérence architecturale de la façade. Elle sera composée d'une allège pleine (plinthe, deux panneaux à platebandes et panneau d'appui) et une partie supérieure vitrée de la même taille que l'existante, éventuellement divisée en deux carreaux par un montant vertical. L'imposte devra avoir un vitrage de forme arrondie épousant la forme cintrée de la baie. La porte sera de teinte colorée comme traditionnellement (vert foncé, gris vert, bleu marine, brun, bordeaux, etc.).

(2) Le confort thermique d'une porte en bois ancienne peut être amélioré en posant des joints d'étanchéité périphériques, un calfeutrement de la face intérieure, le doublage du vitrage par l'intérieur ou encore en créant un sas avec un rideau isolant.

DP 062498 26 00240
Date d'export : 25/11/2026
Lens
Date de dépôt dossier : 05/10/2026
Libellé du fichier : avis_ABFDP_1_1.pdf
Date de numérisation du fichier : 23/11/2026
Demandeur principal : LKD IMMOBILIER
Adresse du projet : 11 avenue Raoul Briquet

Fait à Arras



Signé électroniquement par
Andreea TUDOR
Le 23/11/2026 à 10:23

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de département par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où la décision d'urbanisme est prise au nom de l'État en application du b) de l'article L.422-1 ou de l'article L.422-2 du code de l'urbanisme, le préfet de région est compétent (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) et doit être saisi dans les mêmes conditions.

DP 062498 26 00240
Date d'export : 25/11/2026
Lens
Date de dépôt dossier : 05/10/2026
Libellé du fichier : avis_ABFDP_1_1.pdf
Date de numérisation du fichier : 23/11/2026
Demandeur principal : LKD IMMOBILIER
Adresse du projet : 11 avenue Raoul Briquet

ANNEXE :

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

DP 062498 26 00240
Date d'export : 25/11/2026
Lens
Date de dépôt dossier : 05/10/2026
Libellé du fichier : avis_ABFDP_1_1.pdf
Date de numérisation du fichier : 23/11/2026
Demandeur principal : LKD IMMOBILIER
Adresse du projet : 11 avenue Raoul Briquet